

Chers(es) adhérents(es),

C'est avec un très grand plaisir que nous vous retrouverons dans quelques jours.
La pandémie qui continue de sévir nous contraint au maintien d'un protocole sanitaire strict qui est le suivant.

LE PASS SANITAIRE sera obligatoire :

- pour tous les intervenants, enseignants et bénévoles, dès le 30 août,
- pour tous les adhérents majeurs dès le 30 août également,
- pour tous les mineurs de 12 ans et plus, à partir du 30 septembre. (port du masque obligatoire en septembre).

Le PASS SANITAIRE sera vérifié au début des cours :

- une seule fois pour le certificat de vaccination complet et le certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.
- à chaque cours pour le certificat de test négatif de moins de 72 heures (ce qui ne manquera pas d'entraver considérablement la fluidité des cours).

Au sein de VYD les personnes habilitées à vérifier le PASS SANITAIRE sont :

- tous les professeurs, eux-mêmes titulaires d'un PASS SANITAIRE valide.
- les membres du conseil d'administration assurant les permanences du bureau.

Comme en milieu scolaire, les enfants de 6 à 11 ans devront porter un masque.

Il s'agit là des mesures gouvernementales actuelles.

Toutefois, même si le PASS SANITAIRE dispense de l'obligation du port de masque, celui-ci reste néanmoins vivement recommandé et cela ne doit pas nous faire oublier les gestes barrières : distanciation, lavage des mains.

Pour ce qui est du passage au bureau, pour les inscriptions ou autres renseignements, le PASS SANITAIRE pourra ne pas être contrôlé mais **le port du masque reste obligatoire...**

Bien évidemment, dès que nous le pourrons, nous essaierons d'alléger ce protocole, du moins pour ce qui concerne le port du masque.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une belle rentrée.

La présidente,
Val d'Yerres Danse